PLEUBIAN INFOS

Bulletin Municipal d'Information n°9

Juin 1998

Lieu incontournable avant l'arrivée du lave-linge le lavoir remplaçait pratiquement le journal local.

La cadence régulière des battoirs rythmait la vie du village : bonnes et mauvaises nouvelles ou pas de nouvelles du tout.

Le labeur des lavandières (surtout l'hiver), la brouette, faire bouillir le linge, parfois le mettre à sécher sur les buissons, autant de souvenirs qui ne peuvent que nous encourager à réhabiliter ce patrimoine oublié.

Travail de longue haleine, la première réalisation des employés communaux est le lavoir de Goas-Mest.

SOMMAIRE

Page 4 :	Le mot du maire
Pages 5, 6 et 7 :	Social
Page 8 :	Le comité d'entraide
Page 9 :	Tud Ar Vro
Pages 10 et 11:	Les finances
Page 12 :	Bâtiments - Sécurité - Tourisme
Page 13 :	Scolaire - Fleurissement - Littoral - Environnement
Page 14 :	Programme de reconstitution du bocage
Pages 15 et 16 :	Le zonage d'assainissement en questions
Pages 17 et 18 :	Infos-Flash
Page 19 :	Natura 2000
Page 20 :	Natura 2000 - Centre aéré
Page 21 :	Voirie
Page 22 :	Agriculture - Commerce - Permanences
Page 24 :	Calendrier des Fêtes

LE MOT DU MAIRE

Ce nouveau bulletin municipal complet et varié retiendra comme à l'habitude j'en suis persuadé toute votre attention.

J'aimerais pour ma part lors de cette introduction mettre en évidence plusieurs thèmes :

«Le social, les finances, NATURA 2000 et la sécurité.»

Notre spécialiste en matière sociale reprend pour vous de manière détaillée les différentes aides auxquelles vous pouvez prétendre suivant votre situation financière. Ce tableau récapitulatif est à étudier et à conserver, il pourra dans l'avenir vous aider à bénéficier d'avantages sociaux.

De nombreuses personnes nous questionnent souvent sur les éventuelles possibilités d'obtention des aides ménagères, en page 8 vous trouverez réponse à vos questions.

Au foyer aussi on s'active, la création de l'association «TUD AR VRO» en est la meilleure preuve, merci à tous ceux qui œuvre à rendre la vie de nos anciens au foyer plus agréable et active.

Pour la troisième année consécutive le budjet communal aura été «bouclé» sans augmenter le taux des taxes locales et ceci malgré un programme d'investissement conséquent :

Voirie, matériel, le Launay, l'E@glise, etc.

Ce bon résultat est dû à la mise en place de méthodes de gestions rigoureuses et efficaces nous permettant de dégager un autofinancement en progression, la faiblesse des taux d'emprunts nous aidant à équilibrer nos investissements.

Une évidence s'impose concernant Natura 2000, il nous faudra rester vigilant.

Les objectifs qui nous on été présentés risquent à terme d'être préjudiciables à l'avenir de notre commune et à ses capacités d'évolution. Vous trouverez page 19 la notion votée par le conseil municpal de PLEUBIAN expédiée aux responsables de ce projet, n'ésitez pas à nous faire part de vos remarques sur ce sujet.

L'affluence des vacanciers durant le bel été 97 a posé quelques problèmes de sécurité. Les élus (toujours à l'écoute de la population) ont réfléchi aux problèmes posés; des décisions ont été prises :

- la création à kermagen d'un parking et d'une interdiction de stationner sur un côté de la voie communale ceci afin de permettre l'accès aux véhicules de sécurité (pompiers, ambulances, ...) durant l'été,

- la création à Pors Rand d'un rond-point et placement de panneaux «STOP», ceci afin de «CASSER» la vitesse des inconscients sur une voie empruntée par les vacanciers et enfants,

- Le bourg de PLEUBIAN le jour du marché sera interdit à toute circulation de véhicules durant les mois de juillet et août de 7H à 14H : cette mesure concerne essentiellement les véhicules venant de l'Armor et se dirigeant vers PLEUBIAN. Des panneaux seront placés en conséquence. Une déviation sera mise en place.

Nul doute que ces nouvelles dispositions modifieront les habitudes de nos concitoyens; mais le maintien de la sécurité est à ce prix.

Bonne saison à tous, bonne lecture et à bientôt.
Loïc MAHÉ

SOCIAL

SOCIAL.....SOCIAL.....SOCIAL.....SOCIAL.....SOCIAL.....SOCIAL.....ET ENCORE... ?

Chaque parution du Bulletin Municipal comporte une rubrique intitulée *SOCIAL* dont la spécificité est la mise à jour des différentes modalités d'évolution comme d'obtention des *DROITS SOCIAUX* c'est-à-dire de la *FAMILLE*, de la *SANTE*, et aussi du *TRAVAIL*.

Ainsi, dans ce numéro 9 nous nous référons particulièrement à l'application de la Loi des Finances 1998 régissant ces domaines.

Toutefois nous voulons ajouter que le terme social caractérise aussi tous les éléments qui concourent à la *QUALITE DE VIE* et s'appliquent à la totalité des rubriques relatant des efforts de toutes les bonnes volontés :

LA CONNAISSANCE des efforts de gestion des intérêts de toute la population.

LA COMMUNICATION des résultats qu'ils soient bons ou insuffisants c'est aussi un *DEVOIR SOCIAL* et tout simplement humanitaire.

Certes les pouvoirs municipaux sont limités ; des règlements administratifs «planent» parfois au-dessus des contingences locales (ex : NATURA 2000).

Nos messages tendent à être l'expression, hors de toute politique politicienne, de nos soucis comme de nos satisfactions.

- *LE RESPECT que l'on reçoit dépend de celui que l'on donne*
- *LA SOLIDARITE que l'on souhaite n'est pas celle dont on dispose*
- *Mais LE SOURIRE que l'on donne se veut généreux*

C'est là notre recherche dans ce Bulletin Municipal

AGE ET QUALITE DE VIE

Vivre chez soi quelque soit l'âge ou le handicap ... ou choisir un autre domicile, cela ne doit pas opposer les démarches, les services, les partenaires

Depuis un an, nous comptabilisons au foyer-logements de nombreux appels qui paraissent urgents, parce que les situations se sont parfois dégradées à domicile, faute d'avoir pu en parler ou faute de n'avoir eu aucune autre solution pour mieux vivre le long terme.

Le foyer-logements n'est pas un service d'urgences et il y a peut-être un travail important à faire en amont et en dehors des murs pour connaître et aider les personnes âgées chez elles. Pour cela vous pouvez nous aider à créer de nouveaux services réellement utiles ou à perfectionner ceux qui existent déjà (au fait, les connaissez-vous ?) en nous faisant savoir si ces services vous intéressent.

LES SERVICES EXISTANTS

- L'aide à domicile ou aide ménagère.
  Pour tous renseignements contactez le comité cantonal au 02.96.55.50.15.

- Le portage de repas à domicile – ce service existe tous les jours. Le repas est livré chaud en thermomalette, sa composition permet de confectionner un repas de midi et un souper. Il est préparé au foyer et transporté dans un véhicule adapté jusqu'au domicile.
  La commande s'effectue au foyer-logements au 02.96.22.92.75.

- Le repas au foyer : pour la famille des résidents (ou futurs), il est possible de venir épisodiquement prendre ses repas au foyer. Il suffit de téléphoner pour réserver.

- L'animation : vous pouvez participer à des fêtes, des activités, des sorties organisées à partir du foyer (pour être informé, il suffit d'être inscrit comme futur locataire ou bien d'adhérer à l'association TUD AR VRO).

FAMILLE	ALLOCATIONS FAMILIALES Montant	2 enfants 678.59 F/mois 3 enfants 1 348.22 F/mois au-delà de 3 869.63 F/mois par enfant	Au 01.01.1998 ----- avec conditions de ressources
	COMPLEMENT FAMILIAL MENSUEL	883.56 F/mois	Au moins 3 enfants de + 3 ans avec conditions de ressources : 360 000 F pour 1 seul revenu 460 000 F pour 2 revenus
	ALLOCATION DE PARENT ISOLE	Femme enceinte 3 198 F et par enfant 1 266 F	C'est un maximum de ressources garanties, éventuellement il y a déduction des ressources existantes
	ALLOCATION POUR JEUNE ENFANT	975.10 F/mois	du 4ème mois aux 3 ans de l'enfant sous conditions de ressources inférieures à 11 628 F
	ALLOCATION DE GARDE D'ENFANT A DOMICILE	Enfant de moins de 3 ans Allocation trimestrielle de montant ajusté au revenu	C'est une prise en charge partielle des charges sociales et patronales
	ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL	636.80 F/mois pour orphelin des 2 parents 422.00 F/mois pour orphelin d'un seul parent	*SANS* condition de ressources – Attribuée au parent assumant la charge d'un orphelin d'un ou des deux parents
SECURITE SOCIALE	MINIMUM VIEILLESSE	42 658 F/an personne seule 74 720 F/an pour couple	Avec allocation supplémentaire F.N.S.
	CAPITAL DECES DE SECURITE SOCIALE	Maxi 42 270 F Mini 1 690 F	Selon les ressources
HANDICAP	ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES	Minimum : 3 470.91 F/mois 555 F de complément pour autonomie	Avec condition de ressources
	ALLOCATION COMPENSATRICE POUR TIERCE PERSONNE	de 2 263.25 F/mois à 4 526.50 F selon degré handicap et niveau de ressources	
	ALLOCATION D'EDUCATION SPECIALE	Base 682 F/mois et compléments selon le degré du handicap jusqu'à 5 658 F	Pour enfant handicapé de moins de 20 ans. *SANS* conditions de ressources
CHOMAGE	ALLOCATION DE SOLIDARITE SPECIFIQUE	76.24 F par jour 109.51 F/jour	Est valorisée de 2 % avec rétroactivité au 01.07.97 1. - Tous chômeurs longue durée après épuisement des droits ANPE 2. Pour les + 55 ans ayant eu de 10 à 20 ans d'activité salariée
	ALLOCATION FORMATION DE RECLASSEMENT	104.16 F minimum durant stage	Depuis février 1998
	ALLOCATION D'INSERTION	56.37 F/jour	Depuis 01.01.98 Concerne salariés victimes d'accident de travail

LE COMITE D'ENTRAIDE

Le Comité d'Entraide a fêté ses 20 ans en 1997. Cette association de type loi 1901 est implantée sur les 7 communes du canton de LEZARDRIEUX. Le bureau du Comité est situé à PLEUBIAN – 4, Place de la Liberté, à proximité du foyer-logements.

Comme toutes les associations, le Comité a un conseil d'administration, avec un bureau, dont le conseiller général du canton est le Président, et des membres ; les présidents des clubs du 3ème âge et les maires et secrétaires de mairie du canton.

Le secrétariat est assuré par Mesdames Nadine ARZUL et Sylviane HENAFF.

Le bureau du Comité est ouvert tous les jours de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H, du lundi au vendredi, et de 9 H à 12 H le samedi.

Le Comité d'Entraide gère deux services :

- *l'aide ménagère,*
- *le service mandataire.*

* Pour établir un dossier d'aide ménagère, il suffit de téléphoner au 02.96.55.50.15 ; les secrétaires vous indiqueront quels documents fournir pour constituer une demande.

Il est important de noter, que si la personne âgée touche le FNS (Fonds National de Solidarité) c'est-à-dire si le montant de ses ressources ne dépasse pas 3 554.84 F pour une personne seule ou 6 226.67 F pour un couple, le dossier est dressé par la mairie du domicile, au SDASS.

Au-delà de ces sommes, c'est la caisse de retraite qui a validé le plus de trimestres, qui prend en charge les heures d'aide ménagère. Les secrétaires se rendent alors chez la personne âgée pour monter le dossier.

Les délais d'attente sont souvent longs (2 à 3 mois) aussi il vaut mieux ne pas attendre le dernier moment pour faire une demande.

* Le Comité a ouvert depuis plusieurs années le service mandataire : c'est-à-dire le service d'aide à la démarche administrative.

Les secrétaires gèrent pour les particuliers leur compte employeur. Elles établissent, pour les personnes âgées, les bulletins de salaire de leur femme de ménage et servent de relais entre la personne âgée et l'URSSAF, pour la déclaration nominative trimestrielle.

Ce service est amené à se développer dans les années à venir depuis la mise en place de la Prestation Spécifique Dépendance.

En effet, la personne âgée qui perçoit une somme par le Conseil Général, devient (comme pour l'Allocation Compensatrice) alors employeur de sa femme de ménage et peut faire appel au Comité d'Entraide pour la gestion de son dossier.

En 1997, le service aide ménagère, a employé 41 personnes, il est venu en aide à 220 personnes âgées dont 74 sur la commune de PLEUBIAN.

Dans la même année, le service mandataire, s'est occupé de 43 comptes employeurs, dont 10 sur la commune de PLEUBIAN.

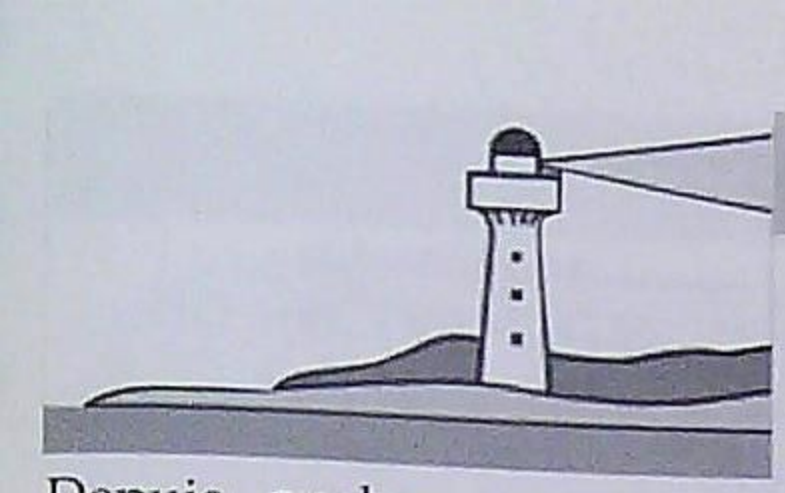

TUD AR VRO

Depuis quelques mois, les locataires du foyer-logements sollicitent familles et amis pour créer ensemble cette association qui leur permettra de gérer eux-mêmes plusieurs aspects de la vie du foyer. Des réunions préparatoires ont permis de fixer les statuts, d'élire le conseil d'administration et de repréciser les buts de l'association :

1. Favoriser l'expression des habitants du foyer, de leurs familles et amis : il appartiendra à l'association de recueillir régulièrement l'avis de chacun sur ce qui se vit au foyer, difficultés et satisfactions, désirs et projets - cela pourra répondre au décret du 17 octobre 1986 relatif aux conseils d'établissement – mais l'association aura en plus des moyens d'action alors que la loi ne donne au conseil d'établissement que la possibilité d'émettre des avis.

2. Susciter une animation du foyer en organisant des temps forts de rencontres, de fêtes, des activités, des « sorties culturelles », des « séjours de vacances » ...

3. Renforcer la solidarité au sein du foyer et vers l'extérieur, les autres générations, le reste de la population : les locataires ont insisté sur cette nécessité de rester acteurs de la vie locale (et pas seulement consommateurs) et de participer à l'œuvre collective en aidant si possible et en sachant donner plutôt que toujours recevoir. Cette réciprocité est garante de la dignité de chacun.

4. Ouvrir le foyer sur l'extérieur : il s'agit de recréer ou de garder des liens avec ce qui se passe en dehors du foyer mais aussi de faire connaître à l'extérieur ce qui se vit dans les murs : participer aux événements, s'informer, sortir mais aussi inviter, ouvrir les portes et faire exister le foyer et ses habitants comme partenaires à part entière.

Le choix du nom n'a pas été facile : la créativité de tous avait fourni une longue liste. Et, en l'absence d'Aimé JACQUET (spécialiste de la sélection), il a fallu débattre, éliminer, voter pour adopter à une forte majorité celui de «*TUD AR VRO*» (les gens du pays).

Aussitôt, les administrateurs se sont mis au travail, sous la présidence de Yves BOURDOULOUS, assisté de Yves PETITBON, Hélène QUEMARREC, Jean RAOUL, Simone AVRIL, Françoise DELAHAYE, Jeanine MAHE, Marie-Anne ESCANDE, Huguette LIBOUBAN, Patricia QUIGNON, Josette LE SCORNEC, Eugénie GELGON, etc..... Les statuts ont été déposés, les cartes d'adhérents imprimées, les démarches entreprises pour établir un premier programme d'actions.

Bien sûr, la naissance de Tud Ar Vro s'inscrit dans le prolongement de ce qui s'est vécu au foyer depuis plus d'un an où les locataires ont su montrer qu'ils étaient des interlocuteurs de valeur en toutes circonstances.

Citons pour mémoire les échanges réguliers avec la classe de Mademoiselle COATANOAN à l'école du bourg, où dernièrement les habitants du foyer ont invité les enfants à découvrir les œufs de Pâques qu'ils leurs avaient achetés et préparés dans les nids « le samedi matin » comme autrefois (les cloches étaient plus rapides au début du siècle, semble-t-il !).

Passons très vite sur le courrier de FR 3 annonçant la venue de Jacques MARTIN à PLEUBIAN au cours de son séjour à TRESTEL : ce mercredi là tombait un premier avril.

Insistons par contre sur la grande émotion suscitée par la découverte du film de Loïc HASCOET «Premiers Chaluts», insistons aussi sur le merveilleux cadeau que nous a fait la troupe des Tréteaux Sauvages en offrant en avant première une soirée de « lecture en scène » inoubliable.

Mentionnons encore le groupe de danse bretonne qui a fait trembler le plancher du salon le samedi 2 mai et Marie-Anne ESCANDE qui nous a pilotés cette année pour le pain de Savoie de la Saint-Georges.

Merci à tous ces amis et longue vie à Tud Ar Vro.

LES FINANCES

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 1998 :

1. - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A) Dépenses :

- charges à caractère général	2 435 500 F
- charges de personnel	4 220 000 F
- contingents, contributions aux syndicats et subventions	2 726 100 F
- intérêts des emprunts	1 020 000 F
- subvention d'équilibre service Assainissement	785 000 F
- autofinancement	1 900 000 F
- divers	413 400 F
TOTAL	**13 500 000 F**

B) Recettes :

- impôts locaux et taxes diverses	6 217 500 F
- dotations Etat	5 900 000 F
- excédent année 1997	372 450 F
- divers	1 010 050 F
TOTAL	**13 500 000 F**

2) - INVESTISSEMENT :

A) Dépenses :

- remboursement capital des emprunts	1 470 000 F
- dépenses de voirie.- Eclairage public	1 210 000 F
- protection du littoral	100 000 F
- entretien Ribiscia	55 000 F
- véhicules	400 000 F
- équipement sécurité incendie	48 000 F
- équipements de loisirs et tourisme	50 000 F
- salle omnisports	50 000 F
- installations sportives	125 000 F
- équipement des services	100 500 F
- équipement vie associative (Launay travaux)	1 061 500 F
- église	290 000 F
- divers	120 000 F
- solde d'exécution	2 720 000 F
TOTAL	**7 800 000 F**

B) Recettes :

- subventions	239 000 F
- FCTVA -D.G.E	500 000 F
- autofinancement	1 900 000 F
- emprunts	2 463 000 F
- cession d'immobilisations	1 017 000 F
- excédents	1 681 000 F
TOTAL	**7 800 000 F**

MARS est le mois du BUDGET : exercice toujours délicat car la marge de manœuvre est si réduite que « sortir » un autofinancement raisonnable relève d'une prestation de funambule.

Le Gouvernement a promis de respecter en 1998 le « pacte de stabilité financière ». Par contre des «chantiers» pas neufs comme la révision des bases des valeurs locatives et de la taxe professionnelle seront (re)portés sur les fonts baptismaux en 1999.

Des réformes nécessaires mais suicidaires : alléger la taxe sur les uns revient à l'alourdir sur les autres. Les premiers ne manifesteront pas leur joie et les seconds descendront dans la rue.

Les fiscalités savent qu'un vieil impôt injuste vaut mieux qu'un nouvel impôt juste !

Il serait cependant urgent financièrement et moralement de soulager les communes du poids des normes, des réglementations et des responsabilités que les bureaucrates d'ETAT leur imposent.

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 1998 :

I. – Section de Fonctionnement :

A. Dépenses
B. Recettes

II. – Section d'Investissement :

A. Dépenses
B. Recettes

En conclusion la maîtrise des charges de personnel, le montant des intérêts des prêts à la baisse (renégociation – mise en concurrence des organismes de crédit) permettent de dégager un autofinancement satisfaisant en 1998.

BATIMENTS

EGLISE :

Après la pose de témoins, l'achat de bancs fait partie d'une série de travaux qui devraient permettre de « rajeunir » l'intérieur de l'édifice (rejointoiement des murs).

LAUNAY :

Le sprint final est lancé. Il reste à espérer que les opérateurs termineront dans les délais.

LAVOIRS :

Le lavoir et la fontaine de Goas Mest (route vers LANMODEZ 1ère à droite) ont subi une cure de jouvence grâce à la compétence des employés communaux, sa visite vaut le détour. D'autres réhabilitations sont prévues. (Voir photo première page).

CALVAIRE DE SAINT-ANTOINE :

La mise en valeur de ce calvaire « oublié » (construction de murs – perré sur le sol) donne du charme au village de Saint-Antoine.

SECURITE

Nouvelles recrues au centre de secours de PLEUBIAN. Monsieur le Lieutenant Jean-Louis LE LOUEDEC compte parmi ses sapeurs-pompiers bénévoles quatre nouveaux guerriers du feu :

- *Olivier MAROLLEAU*
- *Francis MOREAU*
- *Laurent SADOU*
- *Sébastien TILLY*

Ces derniers ont tous passé avec succès le TGO, examen permettant à ces jeunes de pouvoir intervenir sur les sinistres. Ci-dessous, liste des reçus au T.G.O. :

- *Laurent GALAIS*
- *Sonia TANGUY*
- *Olivier MAROLLEAU*
- *Francis MOREAU*
- *Laurent SADOU*
- *Sébastien TILLY*

Nous leur souhaitons à tous bonne chance et le moins d'intervention possible et surtout nous les remercions pour leur bénévolat et leur courage.

TOURISME

La saison touristique va bientôt démarrer en espérant que le temps soit propice comme l'année dernière.

Quelques aménagements ont été effectués pour cette saison notamment :

- *la pose d'un bac à vaisselle supplémentaire à Laneros (obligation depuis que le camping est repassé en 2*),*
- *eau chaude sur les bacs à vaisselle tant à Kermagen qu'à Laneros,*
- *aménagement du bureau de Laneros, pose de lambris et pupitre afin d'égayer ce lieu d'accueil.*

Nous tenons d'ailleurs à remercier les employés communaux qui ont réalisé un travail de très haute qualité.

Quant aux gros travaux de rénovation des sanitaires qui étaient prévus, les devis qui nous ont été proposés dépassent largement nos possibilités financières. Le projet reste donc en attente.

SCOLAIRE

Suite aux vacances de neige qui n'ont malheureusement pu concerner que les enfants de l'école du bourg, nous tenions à présenter tous nos remerciements à la mairie d'EPINAY-SUR-SEINE qui a mis à notre disposition ses infrastructures et son personnel afin que le séjour de nos enfants soit le plus agréable possible.

Nous pensons que ces vacances de neige auront été une réussite et que les enfants garderont un souvenir de ces merveilleuses images de montagnes enneigées.

Un si long voyage méritait bien quelques chocolats offert par la municipalité.

FLEURISSEMENT

La municipalité a effectué récemment une visite de toute la commune avec notre jardinier Monsieur Alain PARANTHOEN.

Cette visite avait pour but de déterminer une stratégie afin que notre commune soit fleurie au maximum.

D'autre part un des problèmes majeur reste la rue de Pleumeur qui a été nouvellement refaite, en effet son fleurissement nous semble difficilement réalisable sans gêne pour les riverains.

De ce fait nous appelons les habitants de cette rue à fleurir au maximum leurs murs et leurs façades, une aide de la municipalité pourrait être envisagée.

<u>RAPPEL</u> : ***Inscription au concours des maisons fleuries jusqu'au 15 juin***

LITTORAL

Un projet d'aménagement de Pen Lan est en cours d'exécution.

Un ponton mobile sera installé le long du quai afin de faciliter le débarquement et l'embarquement des pêcheurs et plaisanciers et surtout afin d'assurer une plus grande sécurité.

Des plates formes de baignade (ponton flottant) seront également installées aux plages de Pors Rand et Kermagen pour la saison 1998.

ENVIRONNEMENT

Comme nous vous l'avions annoncé dans les derniers numéros, les charges inhérentes au ramassage et au traitement des ordures ménagères vont augmenter dans des proportions considérables.

Or il faut savoir que le prix à payer par la collectivité est calculé en fonction du tonnage, c'est pourquoi si nous voulons limiter la facture, il est important de procéder à un triage sélectif des déchets. Nous vous engageons donc à procéder comme tel et surtout de déposer à la déchetterie de PLEUMEUR-GAUTIER le maximum de déchets style bouteilles en plastique, papiers d'emballage, cartons, etc....

Vous participerez ainsi grâce à votre effort à une part importante d'économie et d'autre part au respect de l'environnement (en effet les plastiques lors de leur combustion libèrent une forte proportion de dioxine).

PROGRAMME DE RECONSTITUTION DU BOCAGE

Freiner le vent, limiter de dessèchement des sols, retenir la terre, atténuer les crues, diversifier et enrichir le milieu naturel en un mot :

améliorer notre cadre de vie

Tout cela passe par la plantation de haies bocagères.

C'est pourquoi nous proposons «le programme de reconstitution du bocage».

Le programme de reconstitution du bocage, dont PLEUBIAN bénéficie depuis 1993, a été mis en place cette même année par le Conseil Général - Service Départemental de l'Agriculture et de l'Environnement, et consiste en une aide technique et une prise en charge financière partielle par le Département pour la plantation de haies bocagères, bocages, construction de talus neufs ou rénovation de talus anciens.

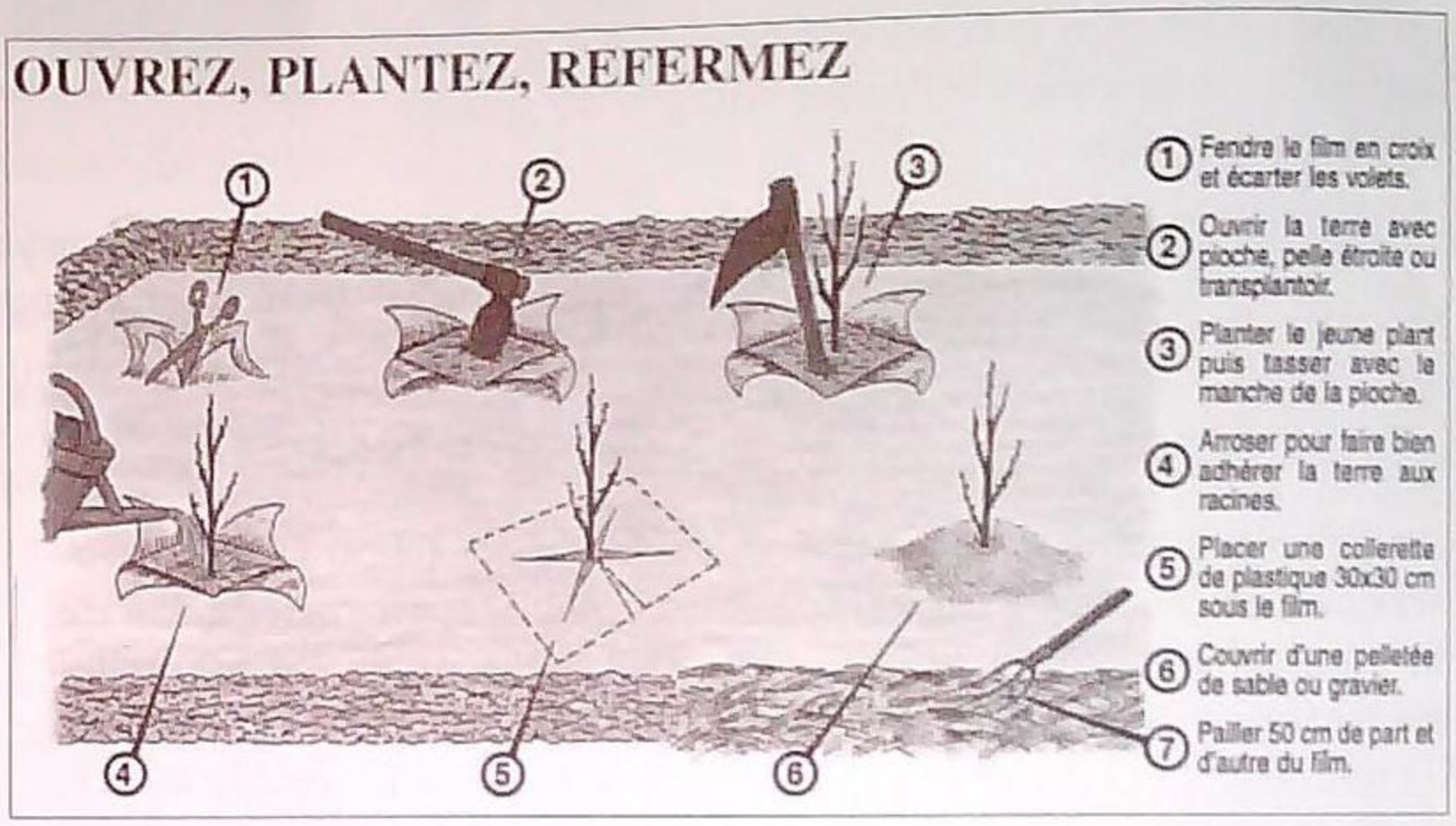

Les particuliers peuvent s'inscrire à ce programme à condition de planter au moins :

- *50 m de talus*
- *100 ml de haies*
- *20 ares de bocage*

Le dossier d'inscription doit être déposé en mairie pour le 15 mars de chaque année, 10 demandes au moins sont nécessaires pour être inscrit au programme.

Ces inscriptions sont suivies de la visite sur place d'un technicien horticole qui établit le projet de plantation et passe commande des plants et paillages plastiques.

La livraison s'effectue à l'automne de la même année. Les particuliers procèdent à leurs plantations.

La dépense est subventionnée à 60 % (du montant H.T.) par le Département et est facturée au particulier une fois la déduction effectuée (soit environ 4 à 6 F le mètre linéaire).

Etat statistique des plantations effectuées depuis 1993

ANNEE	Nombre de dossiers	HAIES	BOSQUETS
1993	10	2.571 ml	2.31 ha
1994	31	4.112 ml	2.42 ha
1995	6	517 ml	1.00 ha
1996	3	190 ml	/
1997	/	/	/
1998	24	3.850 ml	/
TOTAL	**74**	**11.240 ml**	**5.73 ha**

LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EN QUESTIONS

ASSAINISSEMENT

Pour répondre à de nombreuses questions concernant le gel de l'assainissement collectif, il nous a semblé utile et nécessaire de donner quelques précisions.

Il faut savoir (ou ne pas savoir) que la station d'épuration de PLEUBIAN a été conçue pour «l'équivalent de 2 200 habitants» et qu'au mois d'août 1997 elle a été dans le «ROUGE» et bien au-delà de ses possibilités, ce qui revient à dire qu'avant toute extension (et même avant) il fallait augmenter les capacités de la station.

Cette situation prévisible, sans être préoccupante, nous amène à diligenter une nouvelle étude de zonage avec le concours de nos partenaires habituels et suivant une méthodologie résumée de façon non exhaustive par Monsieur RAT de la D.D.A.F.

I – POURQUOI UN ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ?

* Afin de répondre aux obligations nouvelles imposées aux Communes ou à leurs groupements par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article 35), avant l'échéance butoir du 31 décembre 2005.

II – QU'EST-CE QUE LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ?

* Une réflexion objective de la commune (ou de son groupement) préalable à la définition de sa politique de prévention des risques de pollution des eaux liés à l'écoulement :

- des eaux usées,
- des eaux pluviales et de ruissellement,

menée suivant une démarche inspirée de celle prévalant à l'élaboration du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols),

* Concrétisée, à son terme, par un document opposable aux tiers, qui peut constituer, le cas échéant, l'annexe sanitaire du P.O.S.

III – QUEL EST L'OBJECTIF POURSUIVI PAR LE ZONAGE ?

* La délimitation, à l'échelle du cadastre et en tant que de besoins, de quatre types de zones :

1/ LES ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (OU SEMI-COLLECTIF) DES EAUX USEES DOMESTIQUES ;

2/ LES ZONES RELEVANT DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ;

3/ LES ZONES **(éventuelles)** OU DES MESURES DOIVENT ETRE PRISES POUR LIMITER L'IMPERMEABILISATION DES SOLS ;

4/ LES ZONES **(éventuelles)** OU IL EST NECESSAIRE DE PREVOIR DES INSTALLATIONS POUR ASSURER LA COLLECTE, LE STOCKAGE EVENTUEL ET, EN TANT QUE DE BESOIN, LE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT.

IV – A QUOI S'OBLIGE LA COMMUNE A L'ISSUE DU ZONAGE ?

* A réaliser (ou à mettre à jour selon les cas), suivant un échéancier qu'elle détermine librement (pour le cas général des communes rurales dont l'agglomération produit un flux de pollution organique inférieur à 120 kg/jour, équivalent à une population de l'ordre de 2 000 habitants), et en tant que de besoin :

1/ UN SCHEMA DIRECTEUR (OU PROGRAMME GENERAL) D'ASSAINISSEMENT, définissant les investissements à effectuer par la commune pour la réalisation de l'assainissement collectif ou semi-collectif et précisant les priorités retenues,

2/ LES EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU SEMI-COLLECTIF, en fonction des priorités communales prenant en compte, notamment, la protection du milieu naturel et les capacités de la commune.

V – QUI INITIE LA DEMARCHE ?

* LA COMMUNE (OU SON GROUPEMENT)

VI – QUEL EST LE ROLE DES SERVICES DE L'ETAT ?

* CONSEILLER LA COMMUNE (PREFECTURE, D.D.A.F., D.D.A.S.S., D.D.E.) ;

* ASSISTER LA COMMUNE, sur sa demande, AU NIVEAU D'UNE CONDUITE D'OPERATION

La station d'épuration de Saint-Antoine

VII – QUELLES SONT LES PRINCIPALES ETAPES DE LA DEMARCHE ?

1/ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DECIDANT LA REALISATION DU ZONAGE ;

2/ ELABORATION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION ET DE CONSULTATION DES BUREAUX D'ETUDES SPECIALISES ;

3/ PASSATION DU MARCHE D'ETUDES (procédure négociée) ;

4/ DEROULEMENT DES ETUDES, comportant deux phases :

- *Diagnostic* de l'existant et recensement des contraintes au fonctionnement de l'assainissement individuel ;
- *Proposition de filières d'assainissement* adaptées et évaluation de leurs coûts (investissement et fonctionnement)

5/ SYNTHESE ET ELABORATION, PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, DU PROJET DE ZONAGE (c.à.d. délimitation des zones relevant, soit de l'assainissement collectif, soit de l'assainissement individuel, soit de besoins spécifiques face à l'érosion ou aux pollutions éventuellement liées au ruissellement d'eaux pluviales) ;

6/ ARRETE MUNICIPAL D'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ADOPTION DU ZONAGE (cf. article R 123.11 du code de l'urbanisme) ;

VIII – COMMENT S'EFFECTUE L'ETAT DES LIEUX INITIAL ?

* AU MOYEN :

1/ D'ENQUETES AUPRES DES PROPRIETAIRES (environ 1 pour 3 maisons) ;

2/ D'OBSERVATIONS portant sur la nature des sols (sondages à la tarière à main), la taille des parcelles, la topographie, l'existence ou non de points d'eau à protéger, les rejets directs d'eaux...

IX – LE ZONAGE DOIT-IL REPONDRE A CHAQUE PROPRIETAIRE ?

* NON, car :

1/ conformément à son objet, il étudie des solutions à l'échelle de la commune ;

2/ son coût doit être compatible avec le niveau de responsabilité de la collectivité et demeurer raisonnable.

X – LA CONFIDENTIALITE DES RENSEIGNEMENTS OBTENUS EST-ELLE ASSUREE ?

OUI,

Le chargé d'études s'engage dans ce sens vis-à-vis de la commune (l'objectif des études de zonage n'est pas d'assurer une mission de police).

XI – QUEL COUT POUR UNE ETUDE DE ZONAGE ?

1/ VARIABLE EN FONCTION de la taille de la commune, du nombre d'habitations et de l'étendue ou non de l'étude aux problèmes de ruissellement et d'érosion, A L'INTERIEUR D'UNE FOURCHETTE DE L'ORDRE DE **40 000 A 80 000 F. H.T.** POUR LES COMMUNES RURALES ;

2/ PEUT BENEFICIER DE SUBVENTIONS PUBLIQUES A HAUTEUR DE **80 %** DE SON MONTANT HORS TAXES, la T.V.A. étant récupérable par la Commune.

XII – QUELLE EST LA DUREE DE LA DEMARCHE ?

1/ Le délai compris entre la première décision communale et le compte rendu des études est de l'ordre de six mois,

2/ La durée de l'enquête publique est de ***un mois minimum***,

3/ COMPTE TENU DU DELAI DE REFLEXION ET DE SYNTHESE PROPRE A CHAQUE COMMUNE, UNE DUREE GLOBALE DE L'ORDRE DE HUIT A DOUZE MOIS DOIT ÊTRE PREVUE.

PANNEAUX ENTREE AGGLOMERATION

Les anciens panneaux : «L'air tonique du Bout du Monde» seront progressivement remplacés du fait de leur vieillissement. Nous profiterons de la circonstance pour leur donner un nouveau style.

Le n° 1 sera placé près du Launay la 2ème quinzaine de juin.

MARCHE DU SAMEDI MATIN

Afin de dynamiser notre marché hebdomadaire déjà très actif du samedi matin, trois panneaux seront placés à l'entrée du bourg (Route de l'Armor – Pleumeur et Kerbors) et mettront en valeur les produits de la nature (agricoles et maritimes) proposés à la population locale et touristique.

MOBILIER BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Afin d'équiper les nouveaux locaux de la bibliothèque au Launay, du mobilier a été commandé pour un montant de 56 773 F TTC subventionné à hauteur de 20 % du montant H.T. avec un plafond de 40 000 F.

STORES RESTAURANT SCOLAIRE

De nouveaux stores sur les baies vitrées du resto-scolaire ont été commandés : 8 235.78 F TTC.

PROJET DE FILM «AN ABARDAEZ»

Monsieur Loïc HASCOET auteur-réalisateur (entre autre du film Le dernier chalut) propose à la commune de réaliser un reportage photographique au Sillon du Talbert avec pour thème la vie d'un goémonier.

Ce film susceptible d'être diffusé à grande échelle et de mettre en valeur notre commune et son patrimoine maritime pourrait être subventionné : le conseil municipal se prononcera sur cette éventualité.

CARENAGE BATEAUX A PORT BENI ET LANEROS

Des blocs béton reliés par une chaîne sont installés à Port Béni et à Laneros afin de permettre le carénage des bateaux

PROJET D'EXTENSION DU FOYER-LOGEMENTS

Le dossier est toujours bloqué, suite au renoncement des architectes chargés de la maîtrise d'œuvre par l'Office Départemental H.L.M.

Le projet ne pourra être relancé qu'après nomination d'un nouvel architecte par l'Office, laquelle n'interviendra qu'après accord entre cet organisme et MM. BOUGEARD et SCHVARTZ, concernant le remboursement des honoraires déjà versés.

FETE FORAINE

Le Maire et Monsieur Gilbert LE BRIAND adjoint à la Jeunesse sont passés le 24 avril avec l'accord des directeurs d'écoles publiques et privée dans toutes les classes des écoles de PLEUBIAN et l'Armor afin de remettre aux enfants de la commune deux billets de manège gratuits. Près de 550 billets ont ainsi été offerts aux enfants scolarisés à PLEUBIAN.

Coût de l'opération : 2 000 F
Rendez-vous a été pris pour 1999 à la demande des enfants.

SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Syndicat d'Initiative prendra possession de ses nouveaux locaux (ex-bibliothèque) 2ème quinzaine de juin.

Quelques aménagements et acquisition de mobilier seront nécessaires à la mise en valeur de ces locaux. Ce bâtiment mieux placé et plus spacieux et mieux adapté à la demande des vacanciers.

Merci à Madame MENGUY d'avoir accepté de mettre à disposition du Syndicat d'Initiative durant plusieurs années les anciens locaux.

INSTALLATION PONTON ET DEUX PLATES-FORMES DE BAINS

Deux plates-formes de bains de 16 m2 seront installées à Pors Rand et Kermagen fin juin afin de rendre à nos enfants la pratique du bain plus agréable.

Une fois la saison terminée, elles seront enlevées et stockées au local technique.

Coût : 38 712,60 F. TTC l'unité.

Un ponton sera fixé le long du quai de Pen Lan à Laneros afin de faciliter en toute sécurité l'embarquement et le débarquement des plaisanciers.

Les abords et accès seront aménagés avant l'été.

Coût : 98 000 F. TTC.

LOGO SUR ENVELOPPES
La Poste propose à la commune dans le cadre de la Coupe du Monde de Foot-ball d'apposer le logo communal sur les enveloppes vendus par celle-ci, (3 000 exemplaires) moyennant le versement d'une somme de 1 300 F. – Accord -

DESSERTE ZA DE PEN LAN
Avant de présenter un projet au Département, pour solliciter sa participation financière, la Commune doit prendre à son compte la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de l'entrée du site (accès – rond point etc).

Le coût sera de :

- Etude et réalisation d'une esquisse et d'un devis estimatif par le DDE, de l'ordre de 8 000.00 F,
- Document d'arpentage par un géomètre, 4 732.04 F TTC.

Le projet est estimé par l'Equipement à 1 000 000.00 F. Dès la fin de l'étude, le Conseil Général sera sollicité, pour le financement des travaux.

PROJET D'ENROCHEMENT A KERMAGEN
Il convient de renforcer la protection du littoral à Kermagen, suite aux dégradations provoquées par la tempête de décembre dernier.

PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG
La procédure est lancée, le maître d'œuvre (D.D.E.) et un architecte ont été désignés.

La phase étude devrait se dérouler sur deux années, compte tenu de la concertation nécessaire, avec les différents partenaires.

Il conviendra ensuite de solliciter la subvention FAUR au Conseil Régional.

Ce dossier sera proposé à la population lors de réunions publiques.

EQUIPEMENT NOUVEAU TERRAIN DE FOOT-BALL
La Société ART-DAN qui a réalisé le nouveau terrain de foot-ball, a transmis un devis pour le traçage de l'aire de jeu, la fourniture et la pose de deux buts et de quatre piquets de corner. Le montant T.T.C. est de 27 738 F.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE
Un dossier de subvention va être adressé à la DATAR, à la Direction DU LIVRE ET DE LA LECTURE à PARIS, et à la Préfecture de REGION, pour l'équipement informatique de la bibliothèque.

Les projets retenus bénéficieront d'une aide financière à hauteur de 50 % des investissements avec un maximum de 64 000 F.

CREATION D'UN EMPLOI-JEUNE
Il est prévu la création d'un poste emploi-jeune.

La personne retenue serait affectée au Launay, où elle s'occuperait de la bibliothèque, de l'atelier informatique, de l'assistance aux demandeurs d'emplois, etc…

Le dossier serait réalisé en collaboration avec la MISSION LOCALE de LANNION.

Le profil exact du poste sera déterminé ultérieurement.

La création du poste pourrait être effective au 1er septembre prochain, si le dossier recevait un avis favorable en commission spécialisée à la Préfecture le 8 juillet.

POINT D'EAU DE SAINT-ANTOINE
Le Département propose la vente des terrains de Saint-Antoine (4 496 m2) pour le prix de 13 000 F.
Ces terrains situés près de la station d'épuration, présentent l'avantage d'offrir un point d'eau pour les besoins de la commune.

NATURA 2000

Courrier adressé par le Maire de PLEUBIAN à :

- Monsieur le Sous-Préfet de LANNION, et au Conservatoire du Littoral

J'ai lu, bien entendu avec grand intérêt ces deux documents d'objectifs qui nous ont été présentés.

Cette lecture fait apparaître :

1. L'excellent travail de terrain réalisé par les différents opérateurs qui nous sensibilisent à l'intérêt de préserver nos habitats naturels.

2. Que la commune de PLEUBIAN se situe au cœur même du site expérimental du TREGOR-GOELO, en effet, je lis :

- L'ensemble formé par le sillon de Talbert, l'archipel d'Olonne, la baie de Laneros et l'île Coalen est tout à fait exceptionnel à l'échelle du site, de la région et de l'Europe. Il s'agit d'un enjeu prioritaire pour le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo. En cela, il fait l'objet d'un objectif à part entière.

Je suis cependant étonné et inquiet :

- étonné que nous ayons reçu cette importante documentation seulement deux semaines avant cette réunion capitale ; ce délai me paraît court compte tenu du sujet et des conséquences qu'il entraîne, cette précipitation à conclure me paraît préjudiciable à l'étude de ce dossier.

- étonné aussi que le maître d'oeuvre n'ait pas pris en considération nos remarques, j'en veux pour preuve la visite effectuée sur le site avec Madame CHAPEL concernant le périmètre de la zone de préemption de 30 ha au pied du sillon de Talbert, restée sans effet.

- étonné que le projet de création d'une commission chargée d'étudier les problèmes spécifiques à l'activité goémonière (circulation, Sillon du Talbert et séchage du goémon) n'ait jamais eu de suite.

Mais je suis surtout inquiet lorsque je lis que :

1) – «Le C.E.L. exclut toute action classique de protection contre la mer visant à fixer le sillon de Talbert» : Nous savons tous que celui-ci va probablement continuer à se dégrader et n'assurera plus à l'avenir son rôle protecteur de la côte, si de surcroît nous ne pouvons non plus le protéger des effets dévastateurs de la houle à la pointe de Laneros, qu'adviendra-t-il de notre important patrimoine immobilier : habitations, entreprises industrielles, ostréicoles, etc….

2) Qu'il y aura réglementation de la circulation d'engins, du séchage du goëmon ainsi que la mise en place d'un plan de gestion pour le goëmon récolté.

Quelles conséquences alors pour l'usine de la filière algue installée sur le site, et créatrice d'emplois ?

Nos agriculteurs sont également très soucieux des conséquences de NATURA 2000 sur leur activité et des surcoûts que cela pourraient engendrer dans un secteur d'activités déjà frappé par la crise.

3) Je lis aussi, qu'il est indispensable à l'avenir, d'éviter l'aménagement de chemins de roulement, d'enrochement, de remblaiements, d'aménagements de bassins ostréicoles qui auraient des conséquences graves sur le marais maritime de Laneros.

Quel avenir pour notre zone d'activités liées à la mer ? Qui paiera la facture si ces terrains viabilisés ne se vendent pas ?

4) Toute augmentation significative des activités telles que : chasse, pêche à pied, randonnée, hivernage de bateaux, séchage du goémon, devra rester compatible avec l'objectif de conservation.

Quelles perspectives avons-nous encore en matière touristique ?

5) Sur le sillon de Talbert la fréquentation touristique devra être maîtrisée, canalisée. Les touristes et promeneurs accepteront-ils ces contraintes, le charme du site étant lié à la liberté d'y déambuler en toute liberté ?

6) La création d'une zone réservoir au niveau des Iles d'Olonne. Quelles conséquences pour la pêche professionnelle et l'activité des bassiers et plaisanciers, importante sur notre commune ?
A ces questions, nous n'avons aucune réponse et surtout lorsque ces opérations seront engagées de quel pouvoir disposeront les Elus pour infléchir les décisions que nous jugerons contraire à l'intérêt de notre collectivité ?

Je crains qu'à l'aube du 3ème millénaire PLEUBIAN ne devienne :

- un musée de la nature visité l'été et à chaque vacances scolaires par des groupes de visiteurs contingentés,

- une commune figée, statique, incapable d'évoluer, sans projet d'avenir sinon celui d'exister pour le plaisir des autres et du C.E.L.

Nous sommes tous conscients des efforts à consentir pour conserver notre patrimoine naturel et de notre responsabilité en la matière vis à vis des générations futures, mais vous nous demandez aujourd'hui de signer à l'ordre du C.E.L. un chèque en blanc sans possibilité de contrôle, sans garantie.

Notre responsabilité d'Elus nous interdit de prendre aujourd'hui de tels engagements pour notre collectivité. Il nous faut beaucoup plus de garanties afin de pouvoir faire entendre notre point de vue, si cela est nécessaire, lors de la mise en place de cette opération et de maîtriser ses conséquences financières.

C'est pourquoi nous ne pouvons souscrire à cette opération telle qu'elle nous est présentée.

Il faudrait pour cela que les intérêts parfois divergents des différents acteurs soient mieux pris en compte lors de l'élaboration de ce document, mieux définir les objectifs et surtout assurer aux Elus que nous sommes, soucieux du développement de nos communes, un véritable rôle d'acteur dans l'application du dispositif et la gestion des fonds qui y seront consacrés.

Loïc MAHE

CENTRE AERE 1998

Le centre aéré 1998 débutera le lundi 6 juillet pour s'achever le vendredi 7 août.

Il sera cette année dirigée par Madame Geneviève TREHIOU de PLEUBIAN, assistée de 5 moniteurs ou monitrices dont 4 obligatoirement devront être titulaires du BAFA.

Les tarifs seront identiques à ceux de l'année passée.

Il est ***conseillé*** aux familles intéressées de s'inscrire rapidement en mairie, à compter du 2 juin 1998.

Les activités seront cette année recentrées sur la commune, et la découverte de la nature. Le mini-car communal assurera le transport des enfants de la commune chaque jour (matin et soir).

VOIRIE

Le conseil municipal à l'unanimité lors de la séance du 23 janvier 1998 avait entériné le programme voirie 1998 : (choisi par la commission).

1.- ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

- V.C. de Prat Yen	25 000 F
- Ruelle « CATENA »	12 304 F
- Accotements rue de Port-Béni	2 250 F
- Rue Ribiscia jusqu'aux services techniques	86 400 F
- Accès Manoir du Launay	13 563 F
- Route de Mez Bronnec	7 923 F
- Rue Pasteur à Pratallic	94 007 F
- Rue du Québo	46 533 F
- Impasse de Run-Traou	22 755 F
- Rue des Héaux	35 000 F
- Accotements rue des Héaux	27 340 F
- Lotissement de Pors Rand	12 313 F
- Cité Boisgelin	7 600 F
- Rue de Kéroignant	15 479 F
	---
	408 467 F

Ces travaux vont débuter avec un certain retard. Les intempéries du mois d'avril ayant désorganisé le planning de l'entreprise.

2. - ACQUISITION D'UN TRACTO-PELLE

En service depuis 1989, l'ancien donne des signes de fatigue.

Trois sociétés ont été contactées et une consultation sera organisée en vue de signer un marché négocié avec le fournisseur présentant la meilleure offre.

3. – MIROIRS

Ils seront installés :

- à l'intersection Prat-Lestec – Rue Erwan Berthou – au carrefour rue du Sillon – Rue de la Presqu'île (face restaurant les Arcades)

4. – SECURITE

*** Rue Pasteur**

Compte tenu du coût d'une glissière de sécurité, un panneau « zébré » sera installé à Pont-Barat pour signalé le ruisseau.

*** à Kermagen**

Une grille sera posée sur la fontaine située près du lotissement GELGON.

5. – PASSAGES PIETONS

Les passages piétons suivants seront matérialisés en 1998 :

- rue du 19 mars
- rue de Boisgelin (2)
- en face du cimetière du bourg.

Toutes ces prestations se font avec l'assistance de la D.D.E. et la facture pour l'année 1997 se monte à :

- Sel déneigement	1 225 F
- Location machine à élaguer	8 935 F
- Balayeuse	3 321 F
- Point à temps	27 442 F
- Peinture routière	17 460 F
- Assistance technique	12 802 F
	---
	71 185 F

CALENDRIER DES FÊTES 1998 JUIN-DÉCEMBRE

27 Juin	Fête de la Saint-Jean	Saint-Jean	CdF Bourg
28 Juin	Départ «Piste des Goémoniers» - (Pleubian-Trestel) 58 Km		
28 Juin	Kermesse de l'amicale laïque	Sillon	Amicale Laïque
5 Juillet	Challenge Francis URO - Football		A.S.P.
11 Juillet	Fête de nuit	Sillon	CdF l'Armor
13 Juillet	Feu d'artifice et fête	Brestan	CdF Bourg
14 Juillet	Jeux	Bourg	CdF Bourg
14 Juillet	Concours de pêche des chasseurs - Pique et bal		Chasseurs
16 Juillet	François BUDET	Ti Mein	
17 Juillet	Fête + Foire aux livres, vêtements de sport. Concert et repas le soir	Bourg	CdF Bourg
18 Juillet	Cochon grillé	Lanmodez	FNACA
23 Juillet	Louis CAPART	Ti Mein	
25-26 Juillet	Fête du chien - Concours de pêche - Bal - Repas		Chasseurs
30 Juillet	Musique tzigane	Ti Mein	
2 Août	Biathlon - Couse à pied - VTT	L'Armor	CdF l'Armor
6 Août	Marie BONTEMPS	Ti Mein	
8 Août	Fête de la mer	Pors Rand	CdF l'Armor
13 Août	Tonnerre de Brest	Ti Mein	
14 Août	Fête	Brestan	CdF Bourg
15 Août	Brocante	Launay	Pleubian et son passé
20 Août	Mélaine FAVENNEC	Ti Mein	
21 Août	Animation + Foire aux livres, vêtements de sport. Concert et repas le soir	Bourg	CdF Bourg/Commerçants
27 Août	PERU INKA	Ti Mein	
30 Août	Cochon grillé	Lanmodez	Cols bleus, officiers mariniers, médaillés militaires
13 Septembre	Forum des associations		
20 Septembre	Ball trap		Chasseurs
24 Octobre	Soirée Halloween - Élection miss Halloween	S. des fêtes	Commerçants
10 Novembre	Loto	S. Omnisports	Chasseurs
5 Décembre	Repas École Saint-Georges	Perron	École Saint-Georges

IAP Paimpol 02 96 20 45 20